



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-011-2020-11

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2020-11-06-001 - Arrêté approuvant l'avenant n°1 à la convention constitutive du
Groupement d'Intérêt Public « CARIF Île-de-France – Défi métiers » (1 page)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2020-11-06-001

Arrêté approuvant l'avenant n°1 à la convention
constitutive du Groupement d'Intérêt Public « CARIF
Île-de-France – Défi métiers »



ARRÊTÉ
approuvant l'avenant n°1 à la convention constitutive
du Groupement d'Intérêt Public «CARIF Île-de-France – Défi métiers»

**LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS**
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 modifiée de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et notamment son chapitre II ;
- VU** le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013357-0061 du 23 décembre 2013 approuvant la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « CARIF Île-de-France – Défi métiers » en date du 9 décembre 2013 ;
- VU** la résolution n°1 de l'assemblée générale du GIP en date du 18 août 2020 ;
- VU** le procès verbal de l'assemblée général du GIP en date du 18 août 2020 ;
- VU** l'avis favorable en date du 3 novembre 2020 du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et de Paris;
- VU** la demande de la présidente du GIP en date du 19 août 2020 ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

- Article 1^{er}:** L'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « CARIF Île-de-France – Défi métiers » en date du 9 décembre 2013 est approuvé.
- Article 2 :** Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 6 novembre 2020

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME